



Disparition de mon dossier scolaire après conflit avec une univers

Par **nath34**, le **02/11/2016** à **09:35**

bonjour, rnEn 2001_2002 j'ai effectué un dess dans une université de lyon.rnMon dossier scolaire leur avait été transmis puisque l'inscription a été effective.rnJ'ai effectué tout le cursus, étrangeté fonctionnelle de cette université il consistait à suivre des cours des td sans contrôle de connaissance et trois stages dans des milieux différents ainsi que trois mémoires. Seul juge de notre travail un directeur de mémoire et un oral avec ce dernier et une psychologue praticienne n'ayant aucune fonction au sein de l'université.rnJe termine donc mes trois stages et mémoires, au dernier entretien avec le directeur de mémoire il me dit ne pas pouvoir refuser le dernier effectuer dans ma région, car les appréciations sont excellentes. Il me propose alors de faire six mois supplémentaire de stage. Un je ne comprends pas comment ont peu prolonger une formation aboutie. deuxièmement je lui explique qu'étant boursière je ne peux pas revenir à lyon et n'ai pas les moyens de financer 6 mois d'études supplémentaires. De toute sont autorité il insiste, je lui avoue donc avoir été victime après mon dernier stage d'un pneumothorax et qu'un nodule avait été découvert dans mon poumons, donc non seulement je ne pouvais pas revenir vivre seule à Lyon mais de plus j'étais suivie et particulièrement éprouvé. Il insiste comme s'il ne me croyait pas, j'insiste également, je finis par partir en disant quel con il s'imagine au dessus du réel. Suit mon entretien final avec la praticienne en psychologie, dans le couloir je l'entends dire alors là c'est du bon travail, il répond non, je vais vous expliquer et referme la porte. Je reçois ensuite un courrier de non obtention de mon diplôme sans aucune explication, ni notation ou appréciation. j'écris au directeur de l'UFR en lui envoyant tout mon dossier médical, il me reçoit en disant alors c'était vrai, nous discutons longuement à la suite de quoi il me conseille d'écrire au président. Je suis ses conseil et reçois une lettre confirmant la non obtention du diplôme et l'interdiction d'inscription pendant 4 ans. Coup de massue alors que ma préoccupation principale concerne mon avenir et le temps qu'il me reste à vivre. Je vois un avocat qui me dis qu'on ne peut rien

faire contre une université, je fais une dépression de longue durée. Aujourd'hui ma situation s'étant amélioré je demande mon dossier scolaire à l'université, malheureusement j'ai perdu les courriers qui m'ont été adressés, et je reçois en réponse des archives ma fiche d'inscription et une note disant que c'est tout ce qu'ils possèdent de mon dossier. J'ai demandé l'intervention de la CADA, qui ne semble pas très encline à traiter ce dossier. Je voudrais retrouver mon dossier car j'ai accompli toutes les épreuves de ce diplôme, que mes mémoires et stages ont été validés et que j'ai donc obtenu ce diplôme. J'ai retrouvé la lettre que j'avais adressée au président de l'université lui demandant d'avoir recours à mon droit que le dossier soit examiné par un jury. Je n'ai plus aucun courrier de la fac qui doit obligatoirement les conserver puisqu'ils retracent mon année universitaire et les résultats obtenus. Je ne sais plus quoi faire, merci de votre réponse.

Cordialement

NC